

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n°25**

**Objet : INFORMATIONS - DECISIONS DU PRESIDENT**

L'an deux mille vingt trois, le neuf octobre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 3 octobre 2023 s'est réuni, Espace Culturel Saint-Exupéry - 32 Rue de la Station - 95 130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

**Étaient présents :**

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Céline CABOT, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Régis PEDANOU, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS

**Étaient absents excusés et représentés :**

Jean AUBIN par Christine MATTEI  
Marie-Christine CAVECCHI par Xavier MELKI  
Annie TOUSSAINT par Dalila KHORBI  
Marie-Evelyn CHRISTIN par Xavier HAQUIN  
Jean-Michel DETAVERNIER par Sandra BILLET  
Henri FERNANDEZ par Etienne LE BECHEC  
Stéphane GUIBOREL par Gilbert AH-YU  
Stéphane LARTIGUE par Jacqueline HUCHIN  
Olivier DALMONT par Carole CAUZARD

**Était absent(e) excusé(e) :**

Nicolas PONCHEL

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h05

Secrétaire de Séance : Céline CABOT,

Nombre de membres en exercice : 87  
Nombre de présents : 77  
Nombre de pouvoirs : 9  
Nombre de votant : 86

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la CA Val Parisis,  
Vu la délibération N° D/2020/59 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

**PREND ACTE** des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

Date	Numéro	Objet
15/05/2023	d/1.4/2023/153	ACCORD-CADRE 2016-32 DE FOURNITURE, EQUIPEMENT, ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS, LOT N°1 : LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES : ACTIVATION DE L'OPTION D'ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE
17/05/2023	d/7.5/2023/154	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION DE 11 CAMERAS NOMADES AUX ABORDS DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION ET D'ANIMATION SPORTIVES (CDFAS) D'EAUBONNE.
22/05/2023	d/8.8.1/2023/155	CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DU FAUX RU D'EAUBONNE
23/05/2023	d/8.9/2023/156	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ROCKING TIME POUR UNE CONFÉRENCE MUSICALE « PLATINES ET CAFÉINES SPÉCIAL ALGÉRIE » PAR MICHAËL AVIGNON À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
23/05/2023	d/7.5/2023/157	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION DE 11 CAMERAS NOMADES AUX ABORDS DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE FORMATION ET D'ANIMATION SPORTIVES (CDFAS) D'EAUBONNE.
23/05/2023	d/3.3/2023/158	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU PAVILLON SIS 60 BIS RUE MARCEAU COLIN A MONTIGNY-LES-CORMEILLES
25/05/2023	d/1.1/2023/159	DECLARATION SANS SUITE MARCHÉ ENTRETIEN ET GESTION DES CONSIGNES VELOS

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil  
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

## N°D\_2023\_126

26/05/2023	d/7.1.5/2023/160	FONGBILITE DES CREDITS : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CREDITS ENTRE CHAPITRE SUR LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DU QUARTIER DE LA GARE D'ERMONT-EAUBONNE
26/05/2023	d/1.1/2023/161	AVENANT 1 MARCHÉ A2022-02
26/05/2023	d/8.9/2023/162	CONTRAT DE PRESTATION AVEC DYNA'COAH PAR ANNE-MARIE NOLOT POUR UNE ANIMATION DE GESTION DU TEMPS A LA BIBLIOTHEQUE GEORGES BRASSENS (MONTIGNY LES CORMEILLES)
26/05/2023	d/8.9/2023/163	CONVENTION DE PRESTATION AVEC MADAME SKIBINE POUR UNE ANIMATION D'IMPRESSION SUR TEXTILE A LA BIBLIOTHEQUE GEORGES BRASSENS (MONTIGNY LES CORMEILLES)
30/05/2023	d/8.9/2023/164	AVENANT N°1 RELATIF A LA CESSION IMMOBILIERE A LA SOCIETE MOHAWKS D'UN LOT D9 AU SEIN DE LA ZAC DES ÉPINEAUX A FRÉPILLON
30/05/2023	d/8.9/2023/165	CONVENTION AVEC M. ALIX DULAC RELATIVE A L'ANIMATION, AUX COMMENTAIRES ET A LA DIFFUSION DE LA FINALE DU TOURNOI DE JEU VIDEO VIRTUAL PARISIS A LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU, SAINT-LEU-LA-FORET
31/05/2023	d/7.5/2023/166	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE GAINAGE STRUCTURANT D'UN RESEAU UNITAIRE, RUE DU GENERAL DECAEN A ERMONT
31/05/2023	d/8.9/2023/167	CONTRAT DE CESSION AVEC M. RENAULD DOMINIQUE POUR UN ATELIER DE CONVERSATION PHILOSOPHIQUE A LA BIBLIOTHEQUE GEORGES BRASSENS DE MONTIGNY LES CORMEILLES
01/06/2023	d/7.5.2/2023/168	CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA CA VAL PARISIS POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE POUR L'ANNEE 2023
01/06/23	d/8.9/2023/169	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION PRODUCTIONS ANECDOTIQUES RELATIF A DEUX SPECTACLES DE CONTES A LA BIBLIOTHÈQUE ANNEXE ANDRÉ-MALRAUX (ERMONT) ET A LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE) (RESEAU)
01/06/2023	d/8.9/2023/170	CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ESPACES DU THEATRE DE L'ODEON POUR LE SEMINAIRE DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE LE 13 JUIN 2023
02/06/2023	d/8.9/2023/171	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTEURE ANNETTE TAMARKIN RELATIVE A DEUX ATELIERS CRÉATIFS POP-UP AUTOUR DE LA LECTURE A LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE) (RESEAU)
05/06/2023	d/8.8.5/2023/172	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION LA GOUTTE D'OR D'UN EMPLACEMENT DANS LE BOIS BARRACHIN A BEAUCHAMP POUR L'INSTALLATION D'UN RUCHER
08/06/2023	d/8.9/2023/173	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DE CORMEILLES (EMC) POUR UN SPECTACLE « COMPTINES ET FABULETTES » JOUÉ PAR SES ELEVES A LA MÉDIATHÈQUE L'ÉCLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
08/06/2023	d/8.9/2023/174	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION ART & MUNDO RELATIF AU SPECTACLE « IL ÉTAIT UNE FOIS... PLOUF »

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)»

**N°D\_2023\_126**

		À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
13/06/2023	d/8.8.5/2023/175	DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES TERRITORIAL
14/06/2023	d/8.9/2023/176	CONTRAT DE CESSION AVEC LA SARL TOHU BOHU RELATIF AU SPECTACLE « CHAPEAU ! » D'ALBERT SANDOZ À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE)
14/06/2023	d/8.9/2023/177	CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LE RECIGRAPHE RELATIF A DEUX SPECTACLES « SORCELLERIE » ET « LE PIMENT DES SQUELETTES » DE GUILLAUME ALIX ET STEVE THORAUD À LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE)
14/06/2023	d/8.9/2023/178	CONTRAT DE CESSION AVEC ANTOINE LOUVEAU RELATIF AU DROIT DE VISIONNAGE DE SON DVD « DE TERRE EN VIGNE » POUR UNE PROJECTION À LA BIBLIOTHÈQUE GEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LES-CORMEILLES)

Fait et délibéré ce jour à Franconville-La-Garenne.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr).»